Date de dépôt : 3 mai 2022

Rapport

de la commission de l'énergie et des Services industriels de Genève chargée d'étudier la proposition de résolution de M^{mes} et MM. Jacques Blondin, Claude Bocquet, Olivier Cerutti, Jean-Charles Lathion, Jean-Luc Forni, Delphine Bachmann, Jean-Marc Guinchard, Souheil Sayegh, Bertrand Buchs, Christina Meissner, Patricia Bidaux pour davantage d'investissements durables sans passer par l'impôt

Rapport de M^{me} Amanda Gavilanes

Mesdames et Messieurs les députés,

La commission de l'énergie et des SIG s'est réunie à trois reprises sous la présidence de M. Pierre Eckert, afin de traiter la proposition de résolution « pour davantage d'investissements durables sans passer par l'impôt », les 19 novembre et 17 décembre 2021 ainsi que les 14 janvier et 11 mars 2022. Les procès-verbaux de séance ont été tenus avec exactitude par M. Kezeguy Anthony-Tukia et M. Thomas Humerose que je tiens à remercier chaleureusement au nom de la commission.

Les personnes suivantes ont pris part à nos travaux sur cet objet :

- M. Nicolas Rufener, secrétaire général de la FMB;
- M. Marc Rädler, secrétaire général adjoint de la FMB;
- M. Michel Balestra, président du conseil d'administration des SIG;
- M. Christian Brunier, directeur général des SIG;
- M^{me} Céline Gauderlot, directrice exécutive finances des SIG.

M. Cédric Petitjean, directeur général de l'OCEN, et M^{me} Béatrice Stückelberg Vijverberg, secrétaire générale adjointe au DT, ont également assisté à de nos travaux de commission.

R 978-A 2/32

Introduction

Les Services industriels de Genève (SIG), établissement de droit public notamment chargé de fournir dans le canton de Genève l'eau, le gaz, l'électricité et l'énergie thermique ainsi que de traiter des déchets et d'évacuer et de traiter les eaux polluées, constituent aujourd'hui le bras industriel essentiel à la mise en place et au développement d'une stratégie énergétique durable et efficiente pour notre canton. Pour ne prendre que l'année 2020, les investissements des SIG se sont élevés malgré la crise à 207 millions de francs, dont : 17 millions dédiés à la construction de l'usine de traitement et de valorisation des déchets Cheneviers IV; 83 millions, au renouvellement et à l'extension des réseaux ; 86 millions, à la transition écologique, laquelle occupe une part de plus en plus importante des investissements. Parmi les énergies prometteuses dans lesquelles investissent les SIG, figurent notamment le solaire et le thermique comme moyens efficaces afin de poursuivre la décarbonisation du canton dans les années à venir; à cet égard, le projet des Cheneviers IV, qui prévoit d'approvisionner les réseaux thermiques structurants en énergie de récupération, fait figure d'investissement majeur. C'est en ce sens que l'entreprise s'est entre autres engagée à :

- investir 1,4 milliard de francs d'ici à 2030 afin de produire 80% d'énergies renouvelables et de récupération pour contribuer à diminuer de 60% les émissions de CO₂ à Genève;
- poursuivre l'exploration puis l'exploitation de la géothermie afin de couvrir, d'ici à 2035, 20% des besoins de chaleur du canton de Genève;
- tripler la production solaire dans le canton d'ici à 2025 par rapport à 2018 afin de couvrir 6% de la consommation d'électricité à Genève.

Ces engagements – et par conséquent ces investissements – visant à accélérer la transition énergétique et environnementale à Genève sont évidemment à saluer et à renforcer, ce d'autant plus que les SIG se portent actuellement bien. En effet, malgré l'effet de la crise évalué à 10 millions de francs environ, le résultat de gestion pour l'année 2020 s'est élevé à 59 millions de francs.

Quant aux investissements, si leur montant en 2020 a été légèrement inférieur à celui prévu, notamment en raison de la fermeture et du ralentissement des chantiers, ils demeurent néanmoins solides. Rappelons également que l'entreprise poursuit avec succès depuis 2014 un désendettement continu, avec une dette d'environ 1 milliard réduite à 436 millions en 2020.

Lors des travaux de la commission, il est apparu que, pour répondre aux défis liés à la transition écologique, il était primordial de présenter une résolution qui décline trois aspects fondamentaux relevés par les auditionnés. C'est pourquoi, la commission présente la proposition de résolution suivante afin d'inviter le Conseil d'Etat à :

- à autoriser les SIG à augmenter, pendant 10 ans, leurs investissements dans les énergies renouvelables à hauteur d'une fourchette variant de 50 millions minimum à 100 millions maximum;
- à revaloriser la formation professionnelle des métiers concernés par la transition écologique pour les rendre compréhensibles et attractifs lors de l'orientation professionnelle des étudiants en fin de parcours scolaire obligatoire;
- à mettre en place un écosystème dynamique, favorisant le développement et l'utilisation des énergies renouvelables et à s'assurer que les travaux nécessaires à la concrétisation de ces investissements seront soumis à concurrence, accessibles aux entreprises genevoises, respectivement à appels d'offres publics selon l'AIMP.

Par énergies renouvelables, nous entendons l'énergie solaire, l'énergie géothermique, la chaleur de l'environnement, l'énergie éolienne, l'énergie hydraulique et l'énergie tirée de la biomasse, telles que définies dans l'art. 6, al. 1 de la loi sur l'énergie (L 2 30). Cette fourchette d'investissements supplémentaires annuels permettra aux SIG de mieux réaliser leurs objectifs à moyen terme et à long terme, parmi lesquels « placer l'environnement et la transition énergétique à la base de [leur] stratégie, fournir des prestations à forte valeur ajoutée environnementale, jouer [leur] rôle de bras industriel du canton, tant dans le développement des énergies renouvelables que dans le domaine de l'efficience environnementale liée à [leurs] secteurs d'activités. »

Il est également essentiel de tenir compte de la formation professionnelle et des capacités de relève. A Genève, à l'heure actuelle, cette orientation professionnelle n'est pas optimale. Il s'agit donc de soutenir une amélioration dans ce domaine dans le moyen terme.

Finalement, il est important de favoriser la mise en place d'un écosystème genevois dynamique qui serait propice à l'utilisation et au développement des énergies renouvelables, afin d'améliorer le fonctionnement des mécanismes et collaborations existant à l'heure actuelle.

R 978-A 4/32

Séance du 19 novembre 2021 - Audition de M. Blondin, premier signataire

M. Blondin présente la résolution 978 pour davantage d'investissements durables sans passer par l'impôt. Son but est d'inciter les SIG à augmenter de 100 millions par an pendant 10 ans leur investissement dans les énergies renouvelables. Le canton a un programme d'investissement ambitieux qui va dans le même sens. Il y a en somme deux possibilités, soit on maintient le budget de l'Etat et les SIG participent à hauteur de 1 milliard au total sur 10 ans, soit l'Etat pourrait diminuer certains objectifs et les transférer aux SIG. Les SIG sont le bras armé nécessaire à la mise en place d'un plan énergétique durable dans le canton. En 2020, les SIG ont investi 207 millions pour leurs différentes activités, et les énergies prometteuses dans lesquelles ils investissent sont le solaire, le thermique, la décarbonisation du canton ainsi que Cheneviers IV. Ils prévoient d'approvisionner les réseaux thermiques structurants. Les SIG sont bien gérés et dégagent des résultats favorables sur la base d'un mandat octroyé par le canton de Genève. Cela permet à l'entreprise de bien travailler. Ils veulent investir 1,4 à 1,5 milliard d'ici à 2030 afin de diminuer de 70% les émissions de CO₂ à Genève.

Le résultat de l'élaboration et de l'exploration de la géothermie est attendu avec impatience. La production solaire d'ici à 2025 devrait couvrir 6% de l'électricité à Genève. Ces investissements visant à accélérer la transition énergétique sont à saluer et à renforcer. Les SIG dégagent 50 à 60 millions par année. Le désendettement est également à saluer. La résolution vise à demander aux SIG d'en faire encore plus. La grande nouvelle est que le projet demande aux SIG de financer cela en interne et non avec la fiscalité genevoise, précisément car l'entreprise se porte très bien. Le financement viendrait des utilisateurs, qui ne paient pas tous les impôts à Genève. Le groupe a fait des références à la LEn dans la résolution. La dette est passée de 1 milliard à moins de 500 millions, mais les SIG estiment que leurs capacités d'autofinancement sont insuffisantes sur le long terme. Les SIG ont quand même un business plan qui tient la route et une croissance estimée à 8% sur les prochaines années. Les SIG ont dit qu'ils pouvaient difficilement faire plus sans faire mal, étant déjà engagés dans un « marathon ». Le PLR estime que les SIG devraient faire un effort. Les attentes sont immenses dans plusieurs domaines tels que la géothermie. La résolution a un état d'esprit différent qui sollicite une entreprise florissante.

Questions des députées et des députés

Le président demande confirmation sur le fait qu'il s'agirait de 100 millions de plus que ce qu'ils ont déjà prévu.

M. Blondin répond par l'affirmative et indique que c'est à prendre dans la considération globale du budget du canton.

Un député socialiste rappelle que les SIG n'émargent pas au budget de l'Etat. Compte tenu des exigences exprimées quant au déficit budgétaire, il lui paraît difficile d'augmenter le déficit. A sa connaissance, les transferts de financement ne se font pas facilement d'un point de vue comptable. La seule façon de faire ce qui est proposé dans la résolution est donc que les SIG augmentent leurs prix et que les citoyens paient.

M. Blondin dit que le but n'est pas d'augmenter le déficit de l'Etat de Genève. C'est dans le compte d'exploitation des SIG que cela se verra, on ne parle pas de financements croisés et pas de financement par l'impôt mais par les utilisateurs, donc ça ne passe pas par la fiscalité. Le même député ajoute que, si c'est une mission publique qui est affectée aux SIG et qu'ils ne parviennent pas à l'inclure, ce sera à l'Etat de financer.

Le président dit qu'il faudra auditionner les SIG et certainement le département pour savoir comment il mettra cela en œuvre à travers un contrat de prestations. M. Blondin répond qu'on ne demande pas aux SIG de charger le bateau pour qu'il coule. Ils partent du principe que les SIG ont la capacité de le faire.

Un élu du MCG rappelle que les SIG disaient que, compte tenu des missions des SIG, ils augmentaient leurs investissements et qu'ils allaient atteindre rapidement le milliard d'endettement. Les taux d'intérêt sont bas mais les réendetter paraît difficile.

M^{me} Stückelberg Vijverberg dit qu'il est nécessaire que les SIG précisent quels sont les investissements prévus, en lien avec la COB et les objectifs assignés par le plan directeur de l'énergie (PDE) aux SIG. Ils sont nombreux, tant sur la réduction de l'énergie (diminution des déchets) que sur la géothermie, le solaire et les réseaux thermiques structurants. Des tâches d'intérêt public pour des montants considérables sont prévues jusqu'à 2024. Il faut d'abord faire le point là-dessus pour éclairer la situation.

Un député d'Ensemble à Gauche dit qu'il aimerait bien savoir combien les SIG ont investi concrètement, rubrique par rubrique et avec un tableau synoptique, et leur demander quels seraient les possibles investissements supplémentaires afin de comprendre comment ils envisageraient sur les 10 ans d'investir cet argent supplémentaire.

M. Blondin rappelle que, sur le milliard et demi, 500 millions vont dans le réseau thermique structurant. L'augmentation moyenne entre 2022 et 2026 est de 300 millions par année soit 110 millions de plus qu'entre 2016 et 2020. La question est de savoir si on peut rajouter cette charge aux SIG.

R 978-A 6/32

Un député des Vert·es dit que les investissements dans les nouvelles énergies renouvelables ne sont pas une dépense mais bien un investissement dans du productif qui rapportera aux SIG. Il ajoute que, au cas où 100 millions ce serait trop chaque année et qu'il n'y ait pas de débouché pour 100 millions, il serait intéressant de financer le stockage sur place. Une autre option pourrait être que les panneaux soient achetés seulement dans les usines alimentées au solaire. Ce serait à voir avec l'AIMP.

M. Blondin répond que le stockage est dans la finalité, mais que la provenance des panneaux l'est un peu moins. Il approuve ce que dit l'élu écologiste.

Le président dit qu'il serait effectivement intéressant de demander aux SIG ce qu'ils feraient de plus avec 100 millions qu'ils devront trouver eux-mêmes.

Séance du 17 décembre – Audition de M. Nicolas Rufener, secrétaire général de la Fédération genevoise des métiers du bâtiment (FMB), et M. Marc Rädler, secrétaire général adjoint de la FMB

M. Rufener salue le président et les députés et les remercie de donner suite à la demande d'audition. Il fera part de considérations générales, puis un amendement à la résolution sera proposé par M. Rädler. En préambule, il rappelle que la FMB représente les métiers du bâtiment, soit environ 16 000 travailleurs en comptant le personnel d'exploitation, et les entreprises qui construisent (menuisiers, maçons, etc.). Ils travaillent en lien avec les SIG, car la mise en place de réseaux structurants concerne directement les métiers techniques. S'agissant de la résolution et de son cas, les SIG sont évoqués comme bras industriel essentiel dans le cadre de la transition écologique. Ce rôle est pertinent mais a des limites. Le mandat constitutionnel des SIG est de distribuer et vendre de l'énergie. En tant que bras industriel, il doit limiter la consommation d'énergie, il y a donc une limite à la vente du produit qui lui assure son revenu. La loi sur les déchets parle de l'investissement des SIG pour la réduction des émissions de CO₂ à Genève, pourtant on construit Cheneviers IV. Ce paradoxe se retrouve dans le fait que les SIG exploitent des réseaux thermiques structurants, mais dans un monde idéal il ne faudrait plus incinérer de déchets. Ces paradoxes soulèvent une réflexion globale, notamment au vu des choix différents faits par les cantons. Les SIG devraient également assurer l'équité de traitement en matière de fiscalité. Si c'est une politique stratégique, elle devrait être menée par l'Etat qui devrait également assurer le budget. Les SIG sont très actifs sur certains marchés (acquisition d'entreprises privées), et on peut se demander

si c'est son rôle. La résolution soulève des questions stratégiques et un débat politique de fond. M. Rufener souligne que la collaboration des métiers techniques avec les SIG est globalement positive. La FMB soutient largement le monopole octroyé dans le cadre des réseaux thermiques structurants.

M. Rädler dit que la FMB soutient l'augmentation des financements en matière d'énergies renouvelables de manière générale. Il est nécessaire en revanche de clarifier la division des rôles entre les SIG et les entreprises privées engagées sur le marché de l'assainissement énergétique. La FMB va donc proposer une invite qui permet cette clarification.

Concernant le contexte, la place et le rôle des SIG deviennent tentaculaires. L'art. 1 al. 1 LSIG invoqué dans le considérant de la résolution explique que les SIG ont pour but de fournir l'eau, le gaz, l'électricité, l'énergie thermique et le traitement des déchets : l'al. 6 ouvre le champ d'activité des SIG qui pourraient être actifs dans plus ou moins n'importe quel domaine et entreprendre toute activité qui leur paraîtrait nécessaire à l'accomplissement de leurs tâches. La loi est générale, le monopole initial sur la distribution d'énergie est nécessaire et assumé mais, ensuite, il y a des tâches dans lesquelles les SIG peuvent entrer en concurrence avec des entreprises privées. Le rôle des SIG est donc ambigu et leur spectre d'activités très large. La tendance est à la désignation des SIG comme le bras industriel de l'Etat dans le cadre de la transition énergétique, ce qui n'a pas de sens du point de vue légal. Le rôle des SIG est constamment revu et précisé, ce qui présente le risque de dépasser le rôle prévu par l'art. 1 LSIG. Concernant les Cheneviers, le monopole des SIG ne se justifie ni d'un point de vue environnemental ni d'un point de vue économique. Ils entrent en concurrence directe avec des acteurs privés sans que cela soit justifié. Les SIG ont un rôle de monopole naturel sur certains domaines, raison pour laquelle la FMB soutient la loi sur les réseaux thermiques structurants. Pour tout ce qui ne relève pas naturellement de leur rôle de monopole, les SIG ne doivent pas concurrencer les privés, au risque de créer une concurrence déloyale. Cela n'exclut pas que les SIG aient un rôle de supervision. Les SIG doivent promouvoir les travaux nécessaires auprès de leur clientèle, mais ils seront mis en œuvre par le secteur privé. Le format de collaboration entre les SIG et le secteur privé prévoit un contrôle de la qualité des prestations. L'invite actuelle par laquelle le Conseil d'Etat est invité à inciter les SIG à augmenter de 100 millions par an les investissements dans les énergies renouvelables est bonne. Une deuxième invite viserait à faire en sorte que les travaux nécessaires à la concrétisation de ces investissements soient soumis à concurrence, respectivement à appel d'offres public, selon la législation en vigueur.

R 978-A 8/32

Questions des députées et des députés

Le président rappelle que les SIG doivent investir 100 millions de plus et non 100 millions, la problématique existe déjà avec les investissements des SIG, mais la résolution propose un renforcement.

Une députée du Centre dit que, au vu du développement des énergies renouvelables et des nouveaux métiers, elle se demande si la FMB est prête à mettre en place les travaux nécessaires.

M. Rufener répond que la FMB fait le nécessaire à son sens, des formations se développent. La difficulté est la même que pour les matériaux de construction, pour lesquels le problème est d'accepter des solutions innovantes proposées par les entreprises. La compétence et la capacité des entreprises à répondre existent, mais il y a un besoin d'une certaine visibilité. Il faut éviter que les travaux soient faits tous en même temps et immédiatement.

M. Rädler ajoute que, s'agissant de l'assainissement énergétique, il a été mis noir sur blanc dans le rapport que des collaborations sont mises en place entre les entreprises et le secteur public pour assurer que les travaux soient faits et pour en assurer la qualité. Historiquement, à l'arrivée des pompes à chaleur sur le marché avec les normes y relatives, le type de pompes à chaleur installées, respectivement la qualité de l'installation, n'a pas été surveillé. Il y a eu des installations de pompes à chaleur qui ne répondaient pas du tout aux normes applicables. Concernant la résolution, la question n'est pas de savoir si les entreprises privées ou les SIG sont capables de faire quelque chose, mais plutôt de connaître la distribution des activités entre les différents acteurs.

Un député socialiste remercie pour les interventions et souhaite qu'une relecture de l'amendement soit faite.

M. Rädler relit l'amendement : « invite le Conseil d'Etat à s'assurer que les travaux nécessaires à la concrétisation de ces investissements seront soumis à concurrence, respectivement à appel d'offres selon l'AIMP ».

Une autre députée du Centre souhaite rebondir sur la question de sa collègue et demande des précisions quant au type de bâtiments qui devraient être assainis. Elle souhaite savoir combien d'installations peuvent être faites par année pour atteindre les 450 mégajoules. Le calcul est important, car les entreprises locales doivent avoir les moyens de répondre au délai posé. Les députés doivent s'assurer que ce qui est demandé légalement soit réaliste.

Le président indique que l'on déborde du sujet et qu'il souhaite recentrer la discussion sur les investissements demandés aux SIG.

L'élue centriste soutient que cela est pertinent concernant l'invite.

Le président dit que la question reste pertinente, mais qu'elle n'est pas toujours liée aux SIG.

M. Rufener indique que les sujets ne sont effectivement pas liés et que la préoccupation est que les SIG soient financeur et maître d'ouvrage dans le contexte de ces investissements. Il répond quand même que les entreprises ont aujourd'hui la capacité de faire le travail dans des délais raisonnables. Il faut avoir à l'esprit qu'une partie des travaux concerne les installations, une autre les assainissements de façades, de toitures, etc. Certains seront des travaux effectifs, d'autres liés à la régulation, il y a donc une grande diversité de travaux entrepris. La volonté d'être exemplaire est partagée par les pays voisins. Il faudra améliorer la densité normative qui est un frein à la rénovation à Genève.

Le président rappelle que le PLR a déposé une proposition relative au problème de densité normative.

Un député socialiste s'étonne qu'on s'attarde de nouveau sur la LDTR. Il s'interroge quant à la qualité de service public des SIG, qui la soumet aux AIMP à sa connaissance. Il se demande pourquoi les y soumettre dans la résolution alors qu'ils y sont soumis de fait. Ensuite, il aimerait savoir quels travaux les SIG monopolisent. Les travaux électriques, les fouilles et d'autres éléments sont assurés par des entreprises. Les SIG ont pour politique de déléguer de plus en plus à des entreprises externes.

M. Rufener rappelle qu'il a mentionné un retard de rénovation statistique à Genève, mais jamais la LDTR. Quant à la délégation des travaux par les SIG à des entreprises externes, il est vrai que les SIG tendent à essayer de ne plus faire de travaux sur les marchés avec des entreprises dont elles détiennent des parts majoritaires notamment.

M. Rädler ajoute que si les SIG devaient décider de réaliser des travaux internes, par définition, ils ne peuvent pas faire appel à un précepteur externe. Il s'agit d'une proposition de résolution et non de loi, ce qui nous place dans le cadre d'une déclaration d'intention. La proposition d'amendement se base sur la déclaration d'intention. S'il est demandé aux SIG d'investir 100 millions de plus par année dans les énergies renouvelables, ce qui est une bonne initiative, la FMB souhaite faire en sorte que la collaboration entre les SIG et les entreprises privées soit prise en compte.

Le même socialiste explique qu'il souhaitait relever le niveau des AIMP, il est tout à fait pour que les entreprises genevoises et l'emploi cantonal bénéficient de l'augmentation de 100 millions. Ce qu'il souhaite savoir, c'est si certains travaux faits par les SIG pourraient être délégués à des entreprises.

R 978-A 10/32

M. Rufener dit qu'il y a des travaux faits à l'interne par les employés des SIG et sur lesquels la FMB n'a pas de visibilité. Les SIG ont du personnel capable d'effectuer certains travaux, ce qui n'est pas critiquable, mais la question est celle des proportions.

Un député PLR remercie pour les présentations. Il est interpellé par le problème de la densité normative autour des questions de transition climatique et de rénovation des bâtiments. Il se demande s'il existe un grémium dans lequel on se penche sur la manière dont cette densité normative pourrait être allégée. M. Rufener dit qu'il n'y en a pas à sa connaissance.

M. Petitjean dit que, dans le cadre des travaux qui ont été mis en œuvre, il a été voté un outil « synergie pour la dématérialisation des opérations d'autorisations » de toutes les prestations de l'office cantonal. Pour les installations techniques en cause, des simplifications sont validées par l'office des autorisations de construire avec des délégations de compétence à l'OCEN. Les procédures de l'OCEN sont en cours de simplification.

Le président souhaite comprendre quels types de mandats la FMB pourrait recevoir des SIG pour aller dans le sens de la résolution. M. Rufener répond qu'on pourrait par exemple imaginer une centrale solaire et les travaux y relatifs.

Le président demande si une centrale comme le stade de La Praille pourrait être un exemple de mandat. M. Rufener dit que c'est un mauvais exemple, mais que des interrogations pourraient être soulevées par la délégation des tâches à une entreprise comme Prime Energy qui s'occuperait de la mise en œuvre de l'exploitation et qui ferait jouer la concurrence hors cadre des marchés publics et attribuer les mandats à des entreprises sur le modèle de l'entreprise générale.

Le président dit que l'entier des 100 millions n'afflueront pas forcément sur les entreprises représentées par la FMB. M. Rufener confirme et explique que c'est pour cela qu'on parle d'AIMP.

M. Rädler souligne qu'il y avait historiquement des velléités des SIG d'empiéter sur les travaux des privés en internalisant certains travaux. Le but de l'amendement est de rappeler l'importance de la division des tâches entre les deux. L'un des autres problèmes est le fait que, pour contourner la division des tâches, beaucoup d'acteurs commencent à racheter des entreprises ou prennent des participations majoritaires dans les entreprises actives dans le domaine de l'énergie, ce qui est une dérive. Il y a toujours une tentation des acteurs parapublics d'empiéter sur les acteurs privés.

L'augmentation de l'investissement ne doit pas se traduire par une prise de pouvoir accru des SIG sur les privés.

M. Petitjean ajoute qu'on pourrait imaginer relier cela à la massification du solaire photovoltaïque. Les SIG pourraient écrire les spécifications et faire appel à des entreprises pour mettre en œuvre les travaux. De la même manière pour les pompes à chaleur et dans tous les éléments de la transition énergétique dans le but de déployer les 130 km de réseaux nécessaires, il faudra faire appel à des entreprises qui permettront d'assurer certains travaux techniques.

Le président précise que « spécifications » ne signifie pas que les SIG seront le maître d'œuvre. M. Petitjean dit que, à partir du moment où il y a des spécifications techniques, la réalisation fera appel aux entreprises locales. Le président dit qu'un flux d'argent devra donc passer par les SIG.

Un député PLR aimerait connaître l'avis de la FMB sur l'arrivée qui est très décriée par les SIG de Romande Energie, de Groupe E et d'autres nouveaux acteurs sur le marché genevois.

M. Rufener répond que la FMB la voit d'un très mauvais œil. Il ne devrait pas y avoir de concurrence entre eux sur le marché libre de l'entreprise. M. Rufener est choqué par le rachat de la CGC par les SIG ou de Bosson et Pillet par Romande Energie. Il a entendu dire que Romande Energie disposait d'une réserve de 100 millions pour acquérir des entreprises privées et les mandater pour son propre compte, ce qui est une dérive dénoncée au Parlement fédéral. Ces empiétements sont un dévoiement du système économique.

Un socialiste se demande s'il serait possible de diviser en plusieurs lots les investissements de manière à ce que cela bénéficie aux entreprises locales, comme cela est fait en Valais. Il se demande si les SIG ne pourraient pas être incités à diviser l'investissement en plusieurs lots pour éviter l'AIMP et avantager les entreprises genevoises.

M. Rufener précise que, comme il s'agit d'un marché public, le premier franc d'acquisition de prestation est soumis à l'AIMP. On ne veut pas que les SIG fonctionnent en vase clos ou qu'ils paient leurs propres entreprises pour réaliser les travaux, mais qu'ils respectent la libre concurrence. On ne veut pas non plus de protectionnisme sur le marché genevois, la concurrence doit être saine. C'est à ce titre que la FMB défend l'AIMP qui est d'ailleurs en cours de révision.

Le président trouve qu'il est bon à savoir que la FMB soutient l'AIMP, mais il ne sait pas quand elle sera en vigueur. M. Rufener répond que, d'après

R 978-A 12/32

leurs informations d'insiders, cela devrait être pendant le premier semestre 2022.

Discussion

Le président dit qu'il faudra auditionner les SIG sur le sujet. Il invite les députés à faire leurs remarques dans l'attente de l'intervention des SIG.

Un élu socialiste indique que, ayant participé aux derniers AIMP genevois, il sait qu'il n'est pas exact que les acquisitions sont soumises à l'AIMP dès le premier franc. Certaines communes à Genève fixent des seuils. Si on va à l'AIMP total, il peut y avoir une concurrence non seulement suisse mais aussi internationale, et il n'est pas dit que les entreprises genevoises aient le marché.

Le président dit que, même dans un cas de « gré à gré », le marché est public. Le même député dit qu'en revanche les SIG pourraient participer.

Un des représentants du MCG est d'accord avec le socialiste. Dans un cas de « gré à gré », il n'y a pas d'ouverture de marché public. Sauf erreur de sa part, pour le gros œuvre il y a un seuil de 8,9 millions. Séparer les lots est possible, mais ne serait pas très légal par rapport à l'AIMP. Pour ce qui est des modifications de l'AIMP, il ajoute qu'elles ne touchent pas la problématique des seuils en question.

M^{me} Stückelberg Vijverberg précise que ce que voulait dire M. Rufener est qu'à partir de n'importe quel seuil on doit se poser la question de la soumission à l'AIMP. Les SIG sont soumis à un marché public dans la mesure où ils ont un monopole. La réglementation en marché public peut poser des questions en matière environnementale, les critères ne peuvent pas être hasardeux. Une pesée des intérêts est faite et des éléments doivent être précisés afin de favoriser certains circuits courts, mais aussi ne pas s'opposer aux règles de l'AIMP qui peuvent être contraignantes dans certains domaines. On ne peut pas « saucissonner » pour des travaux qui constituent un ensemble. Concernant la loi sur les déchets, pour l'information des députés, une nouvelle loi existe ; il ne s'agit pas de donner un nouveau monopole aux SIG, mais de stabiliser le monopole et de préciser les conditions du monopole existant.

Séance du 14 janvier 2022 – Audition de M. Michel Balestra, président du conseil d'administration des SIG, M. Christian Brunier, directeur général des SIG, et M^{me} Céline Gauderlot, directrice exécutive finances des SIG

M. Balestra remercie l'assemblée. Il indique que les SIG font énormément dans les domaines de la transition énergétique qui sont couverts par la résolution et il semble qu'ils aient atteint leur maximum en termes de financements. La bonne gouvernance veut que les attentes envers l'entreprise de l'Etat et des communes, propriétaires des SIG, passent par des conventions d'objectifs (COB) qui permettent de définir les objectifs et moyens consacrés à les atteindre. Une négociation sur l'évolution de la COB doit avoir lieu.

M. Brunier dit qu'en période d'urgence climatique, l'augmentation des investissements est à saluer. Des investissements de 100 millions de plus par an sont déjà prévus par les SIG. Jusqu'ici, 100 millions sont consacrés à l'entretien et à la rénovation des réseaux (conservation de la fiabilité des installations par rapport aux entreprises, citoyens et citoyennes du canton) et 100 millions au développement des activités des SIG.

D'ici à 2050, la part conséquente de décarbonisation des cantons sera atteinte avec les 100 millions déjà planifiés. Il se demande dans quel but il serait nécessaire d'ajouter 100 millions supplémentaires. La pérennité économique et la finance durable sont essentielles. La dette des SIG va de nouveau atteindre le milliard, ce qu'il trouve périlleux, d'autant plus que les résultats financiers vont s'affaiblir. Les marchés se libéralisent ou sont de plus en plus régularisés. La concurrence fait perdre des clients aux SIG et des marges, ce qui est bon pour les clients mais pas pour la pérennité de l'entreprise. Même si les SIG consacraient 100 millions de plus au programme, il v aurait d'autres problèmes, à savoir : le recrutement, car il faut engager énormément pour atteindre les objectifs ainsi que l'assèchement des marchés voisins et des privés. Il y aura bientôt un problème de formation qui n'est pas le cœur de métier des SIG (du CFC chauffagiste à l'ingénieur polytechnicien). Si les SIG trouvaient le personnel nécessaire, il resterait la difficulté de trouver les partenaires, qu'il faudrait aller chercher de l'autre côté de l'Europe avec tous les problèmes que cela entraînerait. Il resterait encore les problèmes administratifs mais aussi des questions de coordination, de conformité écologique des projets, de planification des travaux, de protection du patrimoine. Il y aurait encore d'autres dérives, notamment celle de sortir des prérogatives des SIG. La plupart des entreprises énergétiques publiques (ou à dominance publique) ont une tendance à faire de la concurrence aux PME/PMI, ce qui n'est pas actuellement le cas des SIG, R 978-A 14/32

mais cela pourrait changer. Un autre risque serait de perdre en qualité de gestion financière. En conclusion, les SIG feront tout pour aller le plus vite possible, ils ont les moyens de leurs ambitions, mais celles-ci sont limitées par tous les paramètres énoncés.

M^{me} Gauderlot répète que les SIG tentent de planifier au plus près de la réalité. Depuis 2016, les SIG n'ont jamais atteint le budget d'investissement fixé, avec des variations plus ou moins importantes entre le budget fixé et celui effectivement utilisé. Toutes les limites de l'écosystème doivent être prises en compte. Cet exercice de planification est la clé. Si la capacité à investir augmente et que l'environnement est favorable, les objectifs peuvent être revus au fur et à mesure.

Questions des députées et des députés

Un député du PLR rappelle les deux raisons de cette résolution. D'abord, les SIG fonctionnent très bien et ont un budget qui permet de prévoir une croissance pour ces prochaines années. Ensuite, le canton de Genève a des difficultés financières, le budget a d'ailleurs été refusé, et les députés ont décidé de demander aux SIG d'en faire encore plus par un biais qui échapperait à la fiscalité HABITUELLE. La finalité est de demander aux SIG d'en faire encore plus (en sachant que 100 millions c'est un ordre de grandeur) en prenant en compte les contraintes fiscales et en bonne intelligence avec l'économie genevoise. Il pourrait y avoir une redistribution, mais ce n'est pas la priorité. La résolution a une qualité de déclaration à l'intention du Conseil d'Etat.

M. Brunier dit qu'il comprend la remarque du député et indique que le gouvernement et les SIG appliquent la COB avec attention. Si on prévoit 50 millions de résultat net l'année prochaine et qu'ils sont en excès ou non atteints, cela permettrait de jouer avec le curseur de l'urgence climatique d'une manière qui permette à l'écosystème de l'absorber. Il répète que l'outil devrait être la COB. Concernant l'amendement de la FMB, il ajoute que les SIG sous-traitent et externalisent beaucoup d'activités, mais gardent tout ce qui concerne les cœurs de métier. Les SIG appliquent l'AIMP quand c'est nécessaire. En cas d'appel d'offres de gré à gré, il faut au moins 3 fournisseurs. Le service d'audit interne de l'Etat a reproché aux SIG de ne pas assez se tourner vers les appels d'offres internationaux, mais les SIG cherchent à développer des circuits courts. L'AIMP est un problème, un travail de révision devrait peut-être être entrepris, car aujourd'hui il élimine les PME/PMI. Seules les grosses entreprises ont les moyens de se défendre là-dessus, et les circuits courts ne peuvent plus être respectés. Les SIG travaillent avec les électriciens et chauffagistes pour labelliser et favoriser les

entreprises locales. Dans les AIMP, on peut favoriser un label de qualité, ce qui pourrait être un moyen de faire entrer dans l'AIMP d'autres éléments.

Le même élu libéral-radical ajoute que la COB peut être un moyen, les 100 millions n'ayant pas à être engagés immédiatement.

M^{me} Gauderlot revient sur les chiffres de la période quinquennale. Les 1,5 milliard de francs d'investissements sont prévus, dont font partie 900 millions à 1 milliard pour le développement des activités au sens large de la transition écologique. Sur la plupart de ces activités, notamment le thermique, compte tenu du fait qu'il s'agit de développement et pas de renouvellement, il faut pouvoir construire ces actifs avant d'en tirer des revenus. Sur les 5 premières années, ces revenus seront très faibles. L'EBITDA et la capacité d'autofinancement se contractent. Le ratio mesurant la capacité de l'entreprise à rembourser sa dette est important. Plus il est élevé, plus les investisseurs sont frileux pour prêter. Depuis 2015, les SIG ont eu à cœur de restaurer ce ratio (il était de 4, ce qui représente une mauvaise position). Les SIG sont dans les discussions avec les investisseurs potentiels. Les prêteurs sont rassurés par le profil des SIG et envisagent de prêter, et dans de bonnes conditions. Un trop grand endettement ou un plan quinquennal ou décennal d'investissement trop haussier pourraient créer une image négative pour les investisseurs.

Le député PLR comprend l'intervention de M^{me} Gauderlot, mais souligne qu'un tiers du milliard et demi est destiné aux réseaux thermiques structurants. A son avis, augmenter les investissements est possible tout en respectant les différentes contraintes exprimées par M^{me} Gauderlot.

M. Balestra dit que les SIG sont une entreprise publique et autonome mais industrielle. Le revenu et la capacité d'autofinancement sont le seul curseur qui permette de libérer des sommes ou d'emprunter de l'argent. Il faut encore que les actifs mis en place aient un rendement suffisant pour pouvoir amortir l'investissement et payer les frais liés à l'entretien des réseaux. Les SIG ne peuvent pas faire des miracles. Les SIG doivent avoir une gestion prudente et adaptée aux conditions du marché, qui sont de plus en plus difficiles. Les fluides augmentent jusqu'à 40%, ce qui devra être répercuté sur le prix payé par le client. Le conseil d'administration veille à ce que le projet mis en place par la direction générale soit supportable pour une entreprise qui ne reçoit pas de subventions et qui ne peut pas prélever d'impôts supplémentaires.

Un député socialiste demande, en référence à l'intervention de M. Rufener en décembre, si certaines activités pourraient être déléguées à des entreprises externes.

R 978-A 16/32

M. Brunier indique que les SIG passent leurs activités au crible tous les deux ou trois ans pour pouvoir établir un modèle de politique. Les SIG suivent un modèle de stabilité, avec peu d'internalisation et d'externalisation. Parfois, il ne vaut pas la peine de déstabiliser l'entreprise pour gagner peu. Il ne voit pas ce que la FMB pourrait gagner de plus. Tout est fait pour garder les cœurs de métier en interne et externaliser tous les autres. Concernant la participation des SIG dans la CGC, elle ramène 1 million par année. Le désir de sortir de la CGC a été exprimé, mais se pose la question de qui reprendrait les actions si les SIG les laissent. Il faut éviter que de grands groupes étrangers prennent la place des locaux. La CGC est la seule entreprise à Genève qui prenne en charge les travaux de moyenne importance. Les SIG laissent ce qui est intérieur aux chauffagistes; pour les petits projets de quartier, les chauffagistes d'autres cantons essaient de rentrer sur le marché genevois et aucun chauffagiste genevois n'est positionné à cet endroit-là. La CGC sert à acquérir ces projets intermédiaires. Quant à la guestion d'une concurrence déloyale causée par ce rapport particulier entre les SIG et la CGC, la Cour des comptes a établi que la CGC n'était pas favorisée par les SIG, alors que les chauffagistes accusaient les SIG de favoriser la CGC.

Le socialiste répond que l'important est la pérennité d'un service public qui doit répondre à une prestation fondamentale comme le chauffage et qui doit pouvoir répondre à toute forme de cas fortuits, ce qui oblige à être prudent concernant les externalisations.

M. Brunier dit que les SIG sont justement dans cette optique et gardent à l'interne tous les cœurs de métiers. Le personnel sur les chantiers est constitué de personnes qui ont au moins un CFC, car le service public doit être assuré dès que les cas sont un peu difficiles.

Un élu écologiste comprend que c'est le montant de 100 millions qui dérange les SIG, mais répète que le signal politique de la résolution est d'augmenter progressivement les investissements dans un domaine spécifique, ce à quoi les SIG ne s'opposent pas.

M. Brunier répond que l'élu Vert a très bien résumé la position des SIG, et ajoute qu'il faudrait certainement travailler sur l'écosystème et faire en sorte que les arbitrages soient faits plus rapidement. Les sujets doivent remonter aux autorités. De nouveau, une réflexion doit être menée au niveau fédéral et dans les milieux de formation, les entreprises, pour dynamiser les professions concernées. Un travail de marketing doit être fait.

L'élu Vert suggère que les SIG développent un fonds de formation pour les métiers dédiés à la transition énergétique. Concernant la valorisation des

métiers (il prend l'exemple des métiers du recyclage), il s'aligne sur la vision de M. Brunier.

M. Brunier répond que créer un fonds ne fait pas partie du rôle des SIG. Il est allé chercher dans les fonds tripartites, qui étaient pleins, mais les filières et formations n'existaient pas. Les SIG ont financé des formations en cours d'emploi. éco21 a financé beaucoup de formations d'électriciens ou de chauffagistes. Le Vert précise son propos et dit qu'une invite est à faire par rapport au DIP.

M^{me} Gauderlot dit que, dans la formulation de la résolution, les SIG sont invités à augmenter leurs investissements de 100 millions. Elle demande si une autorisation (et non une obligation) de dépenser 100 millions pourrait être envisagée à la place.

Un élu PDC dit que son groupe est prêt à entrer en matière sur l'approche des SIG en renvoyant à la COB et en traitant de l'environnement systémique évoqué par M. Brunier. Les initiants proposeront de changer les invites quitte à reprendre celui qui a été fait par la FMB.

Le président demande en quoi les 100 millions de plus pourraient décharger le budget de l'Etat du point de vue des SIG.

M. Balestra dit qu'un accord avec les autorités a été passé pour la répartition du bénéfice net. Le potentiel d'investissement est modéré par l'ensemble des éléments évoqués par M. Brunier. On ne peut pas demander aux SIG de faire du bénéfice et d'en rendre une partie à leur propriétaire, tout en faisant des subventions pour la rénovation du bâti et en augmentant leurs investissements au-delà de leur capacité.

Le président n'avait pas compris que les 20 millions désignaient le montant rétrocédé aux actionnaires.

 M^{me} Gauderlot dit qu'il concerne effectivement l'ensemble des propriétaires.

M. Balestra comprend que la proposition des initiants consiste à demander aux SIG d'augmenter leurs investissements, car l'Etat ne peut pas augmenter sa capacité financière.

Le président dit que ce n'est pas le rôle de l'Etat que d'investir dans des réseaux thermiques structurants.

M. Brunier répond que le canton de Bâle-Ville a décidé, pour accélérer, de donner une subvention à IWB (l'équivalent des SIG).

M^{me} Gauderlot dit que, s'il faut s'endetter pour réinvestir, on pèse finalement dans la dette consolidée de l'Etat. Un jeu à somme nulle en termes d'endettement net serait d'utiliser directement le flux de dividendes.

R 978-A 18/32

Concernant la COB, elle rappelle que, dans le budget d'exploitation, énormément de charges sont liées à la transition écologique. Sur la période 2022-2026, près de 200 millions y sont consacrés (éco21 électricité, thermique, déchets, etc.).

L'élu libéral-radical répond qu'il n'a jamais été question de subventionner. Si la prestation est faite et qu'il y a des usagers, ce sont eux qui paient, ce qui permet d'éviter certaines contraintes d'accords particuliers sur des prestations qui sont financées par l'Etat.

M. Brunier dit que les SIG font des investissements à perte mais les font valider par le Conseil d'Etat, donc dans la COB. Pour ce genre d'investissements, il y a des retours non financiers, en termes d'image, entre autres.

M. Balestra rappelle que la Confédération a mis en place un audit annuel des entreprises publiques. Le canton de Genève est sorti premier de ce classement au niveau national.

Discussion interne

M. Petitjean salue les commissaires et indique que le département s'aligne sur les SIG. Un des éléments fondamentaux est d'avoir la capacité de faire en termes de nombre et de compétences, ce qui a été relevé par un député Vert. La formation est un enjeu majeur dans la transition écologique. Les jeunes doivent se mobiliser pour les métiers de demain, et des initiatives vont dans ce sens, mais cela devra être fait par étapes. Les métiers en voie de disparition, comme le métier de ramoneur, doivent être accompagnés dans ce contexte de transition. La FMB ne le voit pas comme un problème. Le département a remobilisé dans des programmes communs de l'OCEN et d'éco21 avec la FFPC des programmes de formation. La formation pour techniciens de régie a été améliorée. Grâce à cela, les interlocuteurs sont de mieux en mieux formés.

Le président résume en disant que la résolution ne sera a priori pas acceptée en l'état et demande si une proposition d'amendement peut être faite.

Un député PLR répond que, dans le meilleur délai, il se propose de faire part d'un amendement qui tienne compte des remarques faites ce jour.

Un élu Vert réitère la nécessité d'améliorer l'image des métiers techniques et demande s'il est possible que cette question figure dans les invites de la résolution.

Séance du 11 mars 2022 - Discussion et vote

Le président rappelle aux membres que la commission a déjà assisté à une présentation de la résolution par son auteur, M. Blondin, mais aussi qu'elle a déjà auditionné la FMB ainsi que les SIG (via zoom) dans le cadre de cette résolution. A la suite de cette dernière audition, un élu PLR a transmis un amendement, qu'il lui propose de présenter.

Celui-ci confirme que, à la suite de diverses discussions, notamment avec la direction des SIG par rapport à la capacité financière de l'entreprise, mais aussi avec divers contacts et collègues, il a souhaité tenir compte des différentes remarques reçues et modifier l'invite initiale, ainsi que présenté dans la demande d'amendements.

Il s'agit premièrement de mentionner la convention d'objectif des SIG, en tant que cadre de référence des relations entre l'entreprise et le canton, et de remplacer le montant fixe par une fourchette. Il tient à ce qu'un objectif financier clair soit maintenu, et non qu'il soit formulé de manière floue. Ici, il propose des investissements pendant dix ans, avec un minimum de 50 millions et un maximum de 100, sachant que cette dernière somme pourrait être compliquée à atteindre régulièrement. Cette première proposition correspond en quelque sorte au point de vue des SIG.

Deuxièmement, il s'agit de tenir compte des discussions au sujet de la formation professionnelle et des capacités de relève. Malgré qu'une résolution se cantonne au niveau de la déclaration d'intention, il est important de revaloriser les métiers susceptibles d'amener des solutions à l'évolution énergétique « verte » souhaitée par tous. Pour cela, il faut, au niveau professionnel, orienter les gens vers ces métiers. Cette orientation est mal faite à Genève, en comparaison avec le reste de la Suisse, et il pourrait être bon de le rappeler ici pour soutenir une amélioration dans ce domaine à moyen et long terme.

Troisièmement, il s'agit de reprendre les demandes de la FMB, bien que cela puisse paraître un peu redondant, comme critiqué par un député socialiste lors de précédentes discussions. Il ne s'agit nullement de douter de la direction actuelle des SIG, mais de souligner la fonction et le rôle de l'entreprise, dans le cas d'éventuels changements de volonté politique, et de l'intégrer dans un tissu régional, sous réserve de l'AIMP, comme mentionné par la FMB. Pour ces raisons, il demande aux membres d'envisager de remplacer l'invite initiale par les trois nouvelles proposées.

Le président remercie l'élu PLR. Il souhaite encore que ce dernier lui confirme que ces invites sont destinées au Conseil d'Etat, qui sera chargé de les réaliser, ce que ce dernier confirme. Le président propose ensuite à

R 978-A 20/32

M^{me} Stückelberg Vijverberg d'exposer la position du département sur ces amendements.

M^{me} Stückelberg Vijverberg explique que ces invites vont tout à fait dans le sens des actions qui sont développées par le canton en faveur de la transition écologique, notamment dans le cadre de la convention d'objectif avec les SIG. A ce titre, elle rappelle que la LOIDP prévoit depuis plus d'une année des conventions d'objectifs pour les entités autonomes et non subventionnées, qui permettent de clarifier, au-delà des missions légales ou de ce qui est précisé dans le cadre des planifications cantonales, un certain nombre d'objectifs. Par rapport à la première invite, M^{me} Stückelberg Vijverberg souhaite s'arrêter sur différentes « tâches d'intérêt public », prévues et réalisées par les SIG dans le cadre de la convention d'objectifs, et sur les montants respectifs d'ores et déjà attribués par l'entreprise à ces tâches. Ces dernières visent entre autres des objectifs en matière d'économie d'énergie, mais aussi à pérenniser les programmes soutenant ces objectifs, comme le programme éco21. Cette dernière démarche permet, comme mentionné par l'élu PLR, d'éviter que ce genre de programmes disparaisse dans l'oubli ou s'affaiblisse à la suite de changements de direction politique, mais aussi de répondre à une demande des SIG allant dans le sens d'une pérennisation des programmes dans le temps, en tout cas pour chaque législature. A côté de ce programme se greffe celui en matière de déchets avec l'exploitation des Cheneviers, attribuée aux SIG. Ici, bien que le canton ait intérêt à atteindre une production suffisante, le premier intérêt de politique environnementale reste celui de diminuer la production de déchets. En ce sens, et c'est une nouveauté dans le cadre de la dernière convention d'objectif de 2021, il existe également des tâches qui sont prévues pour diminuer les déchets à la source, mais elles sont encore au stade du démarrage. M^{me} Stückelberg Vijverberg mentionne encore les tâches d'intérêt public liées aux réseaux thermiques structurants, à la géothermie, ainsi qu'un certain nombre de tâches en matière de mobilité électrique pour un réseau minimal sur le domaine public.

Ainsi, il existe un bon nombre de tâches d'intérêt public, évaluées, pour la période 2020-2024, à 325 millions, dont 100 uniquement pour les réseaux thermiques structurants, montant déjà atteint d'après les communications des SIG. Elle considère que ces montants sont déjà relativement importants, sachant de plus que les SIG sont soumis à un cadre régulatoire lourd, dont découle par exemple l'interdiction des subventions croisées. Elle explique que la convention actuelle vise à établir un certain équilibre, et que celui-ci va d'ailleurs être examiné à la lumière du dernier rapport annuel sur la convention d'objectifs, série de rapports qui seront par ailleurs joints aux PL

examinés prochainement dans le cadre des comptes, et que le département décidera d'éventuels besoins ou arbitrages, puisque la convention prévoit aussi des réallocations de montants. En ce sens, un des gros projets qui nécessite des investissements conséquents sera le déploiement des premières infrastructures des réseaux thermiques structurants. En ce qui concerne la deuxième invite, en rapport avec la formation, M^{me} Stückelberg Vijverberg explique que le texte fait du sens, et rappelle à ce titre que le canton a d'ailleurs tout un programme, porté par le DT et le DI, mais aussi en lien avec toutes les faîtières concernées (FMB, AGEB, FER, SSE), pour essayer d'anticiper ces besoins et améliorer la gestion de la relève, et ce notamment aussi via la reconversion. Elle confirme la nécessité d'accompagner entreprises et professionnels dans le changement.

M. Petitjean souligne à ce titre la contribution du programme éco21 sur la formation continue ainsi que le travail effectué dans le cadre des « green jobs ».

M^{me} Stückelberg Vijverberg revient sur cet aspect du programme éco21, où l'OCEN et les SIG ont réévalué et réorienté le programme plusieurs fois pour essayer de travailler au mieux avec les milieux et ne pénaliser aucune partie. En ce sens, des rôles supplémentaires ont petit à petit été attribués au programme, lequel ne prévoit pas uniquement des actions d'économie d'énergie, mais aussi de formation. Concernant la dernière invite, elle confirme que les SIG sont soumis à l'AIMP, et que, dans la mesure du possible, ils doivent favoriser les circuits courts dans un esprit de développement durable. Cela dit, elle concède que l'AIMP est un instrument qui n'aide pas toujours à favoriser de tels circuits.

Le président remercie M^{me} Stückelberg Vijverberg. Il interroge ensuite les membres quant à leur compréhension exacte de la première invite : d'après les chiffres avancés pour 2020-2024, soit 325 millions, les SIG investissent 65 millions par année ; la première invite consisterait donc à ajouter à ces 65 millions un minimum de 50 millions, pour arriver à un minimum de 115 millions. Il demande aux membres si telle est leur compréhension de l'invite.

Le député libéral-radical confirme que l'invite va dans ce sens, d'où la réduction de 100 à 50 millions proposée.

M^{me} Stückelberg Vijverberg indique que si les investissements des SIG vont déjà dans ce sens, elle ne peut toutefois pas se prononcer sur la capacité actuelle de l'entreprise à engager 50 millions supplémentaires. Elle rappelle ici l'importance de l'arbitrage et du suivi de la convention qui vont être faits

R 978-A 22/32

prochainement, et qui aideront à se faire une idée plus concrète de la situation.

Un député socialiste exprime tout d'abord le fait que, de l'avis des commissaires socialistes, malgré un texte qui ne changera pas grand-chose de concret sur ce que les SIG déploient au quotidien, ces amendements ont au moins l'avantage d'être plus précis quant à la direction que doit prendre l'entreprise. A titre personnel, il fait part d'une remarque de forme sur la convention d'objectifs. En l'occurrence, il estime que la rédaction actuelle laisse penser que, d'une part, la convention d'objectifs doit être revue et, d'autre part, que les montants doivent être augmentés. Aussi, il ne trouve pas évident, en termes de bonne gouvernance entre l'Etat et les régimes publics, d'imaginer que des résolutions, non contraignantes et relativement faciles à soumettre, puissent systématiquement et formellement appeler à la modification d'un contrat de prestations, qui doit avoir l'ambition saine de cadrer dans la durée les relations entre l'Etat et les régimes. Ainsi, il se demande dans quelle mesure il est nécessaire de mentionner, même si le texte n'aura rien de contraignant, la révision de la convention d'objectifs. D'après lui, la démarche doit rester à un niveau politique et servir à souffler dans les voiles des SIG et du département. En ce sens, une telle mention n'a pas sa place dans le texte et l'élu socialiste trouverait heureux de la supprimer, tout du moins de reformuler le début de la première invite. Il indique cependant que, même en l'état, l'amendement du PLR serait soutenu, car il améliore, dans tous les cas, sa résolution.

Le député PLR ayant proposé l'amendement rappelle que cette première invite reflète une demande des SIG. Il indique toutefois être ouvert à une reformulation plus légère, mais que la position des SIG est claire : le cadre dépend de la convention d'objectifs. Si à un moment donné des activités devaient se faire à perte, ce qui n'est évidemment pas l'objectif ici, les SIG souhaiteraient que cela soit encadré d'une manière ou d'une autre.

Le socialiste n'est pas d'accord avec cette version. Il explique avoir consulté les PV et pris note de l'amendement suggéré par les SIG, lequel irait très concrètement dans le sens de sa demande et non dans celui de la version de l'amendement actuel. D'après lui, l'amendement suggéré par les SIG, défendu par sa directrice financière, ferait uniquement référence au terme « autoriser », et non à ceux de « revoir la convention », d'où son étonnement à la lecture de la première invite.

M^{me} Stückelberg Vijverberg explique que cette préoccupation des SIG provient sans doute du mécanisme des tâches d'intérêt public en général et des autorisations de dépenser en particulier. Contrairement à ce que certains pensent, ce n'est pas que le canton donne les 325 millions, mais qu'il autorise

les SIG à dépenser ce montant, même si cela provoque des comptabilités moindres, voire inexistantes dans un premier temps. Il s'agit en quelque sorte d'autorisations de dépenses pour des montants dont la rentabilité n'est pas celle attendue par le conseil d'administration de l'entreprise, d'où cette demande de la directrice financière des SIG.

Un représentant du MCG explique être en soucis par rapport à la capacité des SIG à fournir encore un effort supplémentaire. Il mentionne à ce titre les efforts déjà fournis par l'entreprise en termes d'investissements, et se demande si l'équilibre des SIG n'est pas menacé dans le cas où les investissements venaient à être doublés, alors qu'ils ont déjà récemment été largement augmentés. Car il n'y a pas que les réseaux thermiques structurants, il v a aussi les investissements dans le domaine de la fibre optique et de l'entretien des installations, par exemple. Rajouter 100 millions à 100 millions, c'est une décision qui peut certes être prise et appliquée, mais cela l'inquiète pour l'équilibre financier des SIG. Cela ne signifie pas qu'il ne souhaite pas qu'ils investissent, mais pour cela ils doivent en avoir la capacité financière. Sinon, cela signifie le recours à l'emprunt, l'augmentation de leur dette, déjà prévue à la hausse et située autour de 1 milliard dans les années qui viennent, et l'aggravation du déséquilibre, ce qui l'inquiète, quelles que soient les formulations adoptées. En ce qui concerne la troisième invite, il souhaiterait qu'on fasse expressément référence aux entreprises locales, qui ne sont pas mentionnées. L'AIMP en revanche est mentionné, et, selon les marchés, les occasions échappent aux petites entreprises locales au profit d'entreprises étrangères, ce qu'il ne désire absolument pas. Aussi, même s'il est impossible de dire que les marchés doivent obligatoirement aller aux entreprises locales, il faut rester attentif à cela, et le fait de le formuler de manière plus claire serait peut-être mieux, à son avis.

Le président fait observer à l'élu du MCG qu'il s'agit d'investir entre 50 et 100 millions supplémentaires, pas obligatoirement 100 millions. Au niveau de la procédure, il indique que la commission va procéder comme pour une motion, c'est-à-dire sans procéder à une entrée en matière, mais simplement par le vote sur les amendements proposés, et en fin de compte par celui sur la résolution dans son ensemble. Enfin, il explique que, d'après sa compréhension du texte, il s'agit uniquement « d'autoriser les SIG à augmenter », mais que cela signifie que les SIG augmenteront uniquement dans le cas où ils en auraient la capacité financière. Il demande la position du député ayant déposé l'amendement à cet égard.

Celui-ci répond en demi-teinte, expliquant qu'un investissement maximum dépendait certes de la situation financière et de la bonne volonté des SIG, mais qu'un minimum de 50 millions était exigé. Avec ce montant, le

R 978-A 24/32

texte de la résolution ne fait que doubler ce qui était initialement prévu, ce qui représente certes un vrai challenge, mais qui est réalisable. De plus, il indique ne pas avoir la même vision de l'entreprise que certains de ses collègues, dans le sens où les SIG sont une entreprise qui fonctionne et qui a tout ce qu'il faut pour que cela continue. Cela dit, il reconnaît que la situation est compliquée et les objectifs importants. Mais, pour lui, cela justifie le fait de pousser dans ce sens. Aussi, il précise qu'il n'a jamais été dit, dans l'esprit de la résolution, que ce soit des investissements à perte ou quoi que ce soit de ce genre. Il s'agit simplement de forcer un peu les machines, et pour cela il fait totalement confiance à la capacité financière et aux collaborateurs des SIG, même s'il reconnaît que l'objectif est relevé et qu'il ne se réalisera pas en un claquement de doigts. Enfin, en ce qui concerne le réseau local et les entreprises genevoises, elles ne sont pas mentionnées, mais il estime que la volonté est largement sous-entendue dans le texte, l'AIMP permettant simplement aux SIG, à juste titre, d'éviter des situations inefficientes en pouvant choisir des entreprises selon des critères autres que la proximité géographique.

Le président explique qu'il est compliqué d'aborder et d'intégrer la problématique des AIMP dans le présent texte. Selon lui, ces derniers profitent plutôt aux sociétés étrangères lorsque l'Etat procède par gros lots. Il s'agirait dès lors de faire des lots plus petits, mais il est impossible de favoriser explicitement les entreprises locales à travers les AIMP. Il serait toutefois envisageable, dans une certaine mesure, de le faire de manière implicite.

Un autre député socialiste se pose la question du degré d'autonomie des entités publiques autonomes. D'après lui, cette résolution pose un vrai problème de fond. Soit les SIG sont une entité publique autonome, et, dans ce cas, ils font leur budget et leurs comptes, soit ils ne sont pas autonomes, mais on change les règles du jeu et on le leur dit clairement. Il constate que, à chaque fois, les entités autonomes sont sujettes à l'intervention des politiques, qui leur disent comment gérer leurs finances et comment augmenter les investissements. Les SIG sont une entreprise autonome, avec un plan d'investissement, accepté et validé par le Conseil d'Etat au moment de la présentation des comptes. Il s'agit là d'un vrai problème, dans la mesure où il pourrait aussi très bien, avec son groupe, présenter un texte qui donne la possibilité d'investir 250 millions sur une centrale à gaz, thermique, ou autre. Il salue l'esprit avec leguel la résolution a été présentée et l'idée, très positive, derrière ce texte. Il se demande simplement, en tant que député, jusqu'où il est de son devoir d'influencer autant ces entités publiques autonomes. Il demande ensuite à M^{me} Stückelberg Vijverberg si elle a

connaissance des bases juridiques relatives à la répartition des bénéfices des SIG vers l'Etat, soulignant par là que le fait de transférer des bénéfices au budget de l'Etat par une entité publique autonome mériterait aussi d'être questionné.

M^{me} Stückelberg Vijverberg souligne que, en ce qui concerne l'autonomie, les conventions d'objectifs visent à établir un cadre. A ce titre, la LOIDP prévoit, comme pour les établissements subventionnés, mais pas tout à fait de la même manière étant donné les mécanismes liés aux subventions, des conventions d'objectifs pour les entités autonomes autofinancées. Ces conventions sont des accords, négociés chaque début de législature entre le SIG et les départements chargés des différentes entités, et visent à préciser les objectifs et à établir un équilibre entre la réalisation des prestations de base et la poursuite de nouvelles activités. Ces conventions contiennent en plus quelques exigences supplémentaires, notamment au niveau financier. Dans ce cadre-là, il est vrai qu'il est question de redistribuer une partie du bénéfice au canton et aux communes. Cette décision d'affectation du bénéfice, traitée par la convention d'objectif avec les SIG, est en accord avec les bases légales discutées dans le cadre des travaux sur le PL 11471 et est conforme à la LOIDP. Cela dit, la part du bénéfice redistribuée a été diminuée de moitié par rapport à la première convention, pour tenir compte de l'augmentation considérable des tâches d'intérêt public dédiées à la problématique de l'urgence climatique, qui a pris une autre dimension entre la première et la deuxième convention.

Le socialiste remercie M^{me} Stückelberg Vijverberg pour sa réponse, et répète qu'il s'agit là, à son avis, d'un débat important. Il explique que, selon lui, l'Etat aurait pu décider de financer les réseaux thermiques structurants, de les construire comme les ponts et les routes, puis de les remettre aux SIG pour une gestion en tant que monopole. Ce n'est pas le cas, il a été dit aux SIG de construire et d'amortir. Mais à côté, maintenant, la convention d'objectifs les incite à devoir faire un chiffre plus important, et donc probablement à augmenter le prix des prestations, ce qui pénalise finalement les citoyens. D'après lui, il y a une incohérence totale entre un service monopolistique en général et le fait de demander un bénéfice qui sera redistribué. Son intervention va donc dans le sens d'une plus grande cohérence dans les approches, vers plus de contextualisation, critique qu'il formule également, de manière générale, à l'égard du Grand Conseil.

M^{me} Stückelberg Vijverberg ne souhaite pas prendre le rôle du politique, qu'elle laisse au Conseil d'Etat et au Grand Conseil, mais précise que, dans le cadre de la convention d'objectifs, il a justement été tenté de parvenir à l'équilibre entre les prestations de base, celles pour réussir la transition

R 978-A 26/32

écologique, et ce qui a été estimé comme devant être reversé sur le dividende. Elle répète également qu'un examen de la situation se fait de manière régulière et à la fin de chaque exercice, notamment en matière d'endettement. Le politique a ensuite l'opportunité de décider s'il souhaite un nouvel arbitrage ou pas, et, à ce titre, tous les éléments de débats sont pris en compte.

Le député du MCG soutient les propos du socialiste, dans le sens où il est compliqué de demander à la fois des bénéfices, dont une partie doit être versée à l'Etat, et une augmentation conséquente des investissements. Il répète que les SIG ont déjà expliqué avoir augmenté leurs investissements, et prévoient à ce titre un endettement total de 1 milliard. Avec cette résolution, il estime qu'on se dirige davantage vers 1,5 milliard, voire 2 milliards. En ce qui concerne la dernière invite, il souhaite proposer une modification qui fasse mention des entreprises genevoises, afin de soutenir l'objectif qui consiste à favoriser les entreprises genevoises. A ce titre, il s'agirait de procéder par petits lots.

Un élu PLR indique voir la résolution comme un signal donné aux SIG pour les inciter à investir maintenant, mais aussi comme un gage de confiance pour assurer la transition écologique. A partir de là, les SIG ne sont pas obligés de porter leurs dettes à de tels montants. Ils doivent cependant faire avec l'AIMP, ce qui est un peu contradictoire, dans le sens où, si ce sont des AIMP, les SIG peuvent accepter n'importe qui comme entreprise. En ce qui concerne cette fourchette de 50 à 100 millions, il le voit donc, un peu comme l'élu socialiste, comme une espèce de désordre sur le plan du respect du contrat de prestations, sur l'intensité des investissements à faire et, par là, le Grand Conseil donne un signal selon lequel les SIG doivent privilégier la croissance dans un domaine particulier par rapport à l'économie. A partir de là, il est vrai qu'ils sont poussés à s'investir à fond dans la transition écologique et à mettre les moyens pour. Cela dit, il n'y a aucune obligation qui découle de ce texte, étant donné sa nature juridique, simplement une annonce de la sensibilité du Grand Conseil qui va dans le sens d'une réalisation des objectifs de la transition écologique, au-delà, et même peut être au détriment, d'une certaine orthodoxie comptable et financière.

Le député PLR à l'origine de l'amendement souhaite revenir sur les évaluations de l'élu MCG quant à l'augmentation de la dette, qu'il estime largement surfaites, ainsi que sur sa proposition d'amendement. A ce titre, il répète que, si la FMB a, par exemple, soutenu les réseaux thermiques structurants, c'est parce qu'ils savent que les SIG vont mettre les moyens pour faire les réseaux, et qu'eux ont les capacités et les compétences pour faire des offres qui seront retenues, avec une concurrence qui reste bien

entendu à déterminer. Il concède que la grandeur des lots a son importance, et que c'est éventuellement à ce niveau qu'il faudrait veiller à une meilleure approche. Il est en revanche d'accord avec les propos de son collègue de parti.

Le président se demande si l'augmentation récente des prix d'origine, celui du gaz notamment, va conduire à une diminution des bénéfices et à une capacité financière moindre de la part des SIG, ou alors à une augmentation des prix dans le but de préserver les marges. Il rappelle qu'il s'agit là encore d'une volonté politique, puisque c'est le Conseil d'Etat qui fixe les tarifs.

L'élu du MCG acquiesce et rajoute que, justement, si les demandes sont trop conséquentes pour les SIG et qu'ils se retrouvent coincés, la tentation sera d'augmenter les tarifs, ce qu'il veut absolument éviter pour les citoyens. Selon lui, c'est ce qu'il risque de se passer si l'endettement des SIG est revu à la hausse, que ce soit à 1,5 ou à 2 milliards.

Le président estime que, selon lui, les investissements seront de toute façon financés en partie par les bénéfices et en partie par la dette, et que tout autofinancement signifierait une augmentation des tarifs. Il demande aux membres si ces derniers souhaitent s'exprimer sur le sujet.

Un député PLR prend la parole et souligne qu'il faut distinguer les prestations qui dépendent du prix de l'énergie et les prestations des SIG relatives à la mise à disposition de structures, qui sont en quelque sorte indépendantes du prix de l'énergie, qui génèrent des retours sur investissement et qui permettent un amortissement de la dette.

Le président souhaite s'assurer de ce qui est entendu par le texte. Il répète que, d'après lui, ce dernier correspond à une autorisation pour les SIG, via la convention d'objectifs, d'augmenter leurs investissements dans le cas où ils en auraient la capacité financière, mais qu'ils n'ont pas l'obligation de le faire. Autrement dit, le texte n'oblige pas, il autorise. Il souhaite que cette nuance soit claire, car elle pourrait éventuellement inciter certains membres de la commission à soutenir le texte lors du vote final.

Un député socialiste indique pour sa part que le terme « autoriser » est la condition sine qua non à son soutien à la résolution.

Le président propose aux membres de passer à l'examen du texte, invite par invite, avec d'éventuelles modifications qui pourraient être proposées, et en fin de compte de le voter dans son ensemble. R 978-A 28/32

Vote

Le président procède au vote des amendements.

Invite 1

Un socialiste propose un amendement à la première invite, qui consiste à retirer la mention de la convention d'objectifs.

Le président demande à M^{me} Stückelberg Vijverberg s'il est possible de ne pas mentionner la convention d'objectifs, dans le sens où le texte pourrait vraiment avoir du sens en dehors de la convention.

M^{me} Stückelberg Vijverberg répond par la positive, indiquant qu'il n'était pas nécessaire de le faire dans le cadre de la convention.

Un autre socialiste indique à nouveau que la résolution ne fait pas de sens à son avis, et que la situation le démontre ici, puisqu'il s'agit d'autoriser une entité autonome à dépenser. Cela signifie qu'ils ne sont donc pas autonomes.

Un élu PLR rappelle au socialiste que la direction des SIG n'a pas réagi contre cette formulation, mais aussi que la commission des finances peut, par exemple, discuter de n'importe quelle entité.

Celui-ci réagit en expliquant que les commissions des finances interviennent pour autoriser les services d'Etat, qui ne sont pas autonomes, ou les départements à dépenser. Mais il estime totalement aberrant qu'on soit obligé de passer par une résolution pour autoriser une entité autonome à dépenser de l'argent. Selon lui, cela ne fait aucun sens, ou alors cela signifie qu'ils ne sont pas autonomes.

L'élu libéral-radical revient sur la proposition d'amendement de l'autre député socialiste, indiquant être prêt à le soutenir, mais estimant également que sa version aurait permis de répondre à une attente des SIG, et, en ce sens, un soutien plus marqué envers cette dernière aurait été affiché. C'est dans cet état d'esprit qu'il avait rajouté ce passage.

Le président indique simplement que, selon les cas, et cette discussion a déjà été tenue en plénière pour d'autres entités, il n'est pas possible de juste changer le cadre financier, mais qu'il faut aussi demander plus. Dans ce cas, si on demande d'investir plus aux SIG, par exemple, peut être que mentionner la convention permettrait de préciser le domaine d'investissement, par la suite, au sein de la convention. Selon lui, les deux éléments, investissements et convention d'objectifs sont intimement liés. Il demande au socialiste mis en question s'il désire maintenir son amendement. Celui-ci le confirme.

Le président donne la parole à un autre élu PLR.

Celui-ci ne comprend pas bien le combat mené par les membres S sur cette question. A la fin, selon lui, SIG ou pas, l'Etat devra payer. Il rappelle que 90 pour cent de la question énergétique est définie par l'Etat, et explique finalement qu'il trouve la situation amusante : alors que Simonetta Sommaruga vient de rappeler que la Confédération dispose de 16 milliards pour réduire la dépendance énergétique et de 4 milliards pour sortir du chauffage au gaz et au mazout et assurer l'isolation des bâtiments, eux sont en train de chipoter sur 100 millions. Il estime que ce débat n'a pas d'importance réelle, et que le vrai enjeu sera, par la suite, les IDC. Pour ces diverses raisons, il soutiendra la version initiale de l'amendement.

Le président met aux voix l'amendement socialiste à la première invite :

à autoriser les SIG à augmenter, pendant 10 ans, leurs investissements dans les énergies renouvelables à hauteur d'une fourchette variant de 50 millions minimum à 100 millions maximum ;

Oui: 7 (1 Ve, 3 S, 2 MCG, 1 UDC)

Non: 6 (2 PDC, 4 PLR)

Abstentions : 1 (1 Ve)

L'amendement est accepté.

Le MCG propose un amendement à la première invite, qui consiste à mentionner la protection des consommateurs.

Le parti socialiste propose une reformulation de l'amendement du MCG, à savoir remplacer la protection des consommateurs par la non-répercussion sur le coût des prestations.

Un élu PLR estime que ces propositions sont irréalistes. Si les locataires ne doivent pas payer, alors il faut le dire très clairement. Mais alors tous les investissements des SIG ne peuvent pas être inscrits dans la loi qui vient d'être votée devant le peuple à plus de 80 pour cent, laquelle dit, strictement, que tout ce qui appartient aux coûts d'investissements et de rentabilité du capital peut être répercuté.

Le président précise que, dans le cas présent, il n'est pas seulement question de locataires, mais de consommateurs.

L'élu libéral-radical défend toutefois que la loi qui vient de passer devant le peuple dit que les SIG peuvent impacter dans le prix, dans la commission qui sera sous l'égide de l'Etat, et peuvent réimpacter l'investissement et les rendements du capital. Il estime que, s'il est question de renoncer à ça, alors

R 978-A 30/32

il faudra assumer et aller jusqu'au bout, et les investissements nécessaires à la transition ne seront plus de 100 millions, mais de 1 ou 2 milliards.

Le président met un terme au débat en proposant à l'élu du MCG d'exposer son point de vue.

Celui-ci explique que ses propos s'inscrivent dans le cadre du débat sur la présente résolution du PDC et non sur l'ensemble de la transition écologique. Il indique de plus que ce qui le préoccupe, c'est la dette. Ainsi, il souhaite un investissement réaliste pour les SIG, qui ne provoque pas d'augmentation des prix pour le consommateur.

Un député PLR explique qu'un tel amendement dénature totalement l'hypothèse d'une résolution, et invite au rejet de ce dernier.

Le président met aux voix l'amendement du MCG, reformulé par un élu socialiste, à la première invite :

à autoriser les SIG à augmenter, pendant 10 ans, leurs investissements dans les énergies renouvelables à hauteur d'une fourchette variant de 50 millions minimum à 100 millions maximum, tout en veillant à ce que cela ne se répercute pas sur le coût des prestations ;

Oui: 7 (3 S, 2 PLR, 2 MCG)

Non: 7 (2 Ve, 2 PLR, 2 PDC, 1 UDC)

Abstentions: -

L'amendement est rejeté.

Invite 2 pas d'opposition, adopté

Invite 3

L'élu du MCG propose un amendement à la troisième invite, qui consiste à mentionner explicitement les entreprises genevoises.

Le président met aux voix son amendement à la troisième invite :

à mettre en place un écosystème dynamique, favorisant le développement et l'utilisation des énergies renouvelables et à s'assurer que les travaux nécessaires à la concrétisation de ces investissements seront soumis à concurrence, accessibles aux entreprises genevoises, respectivement à appels d'offres publics selon l'AIMP.

Oui: 9 (3 S, 3 PLR, 2 MCG, 1 UDC)

Non: 2 (2 PDC) Abstentions: 3 (2 Ve, 1 PLR)

L'amendement est accepté.

Vote final

Le président met aux voix l'ensemble de la résolution 978 ainsi amendée :

Oui: 13 (2 Ve, 2 S, 2 PDC, 4 PLR, 2 MCG, 1 UDC)

Non: -

Abstentions: 2 (2 S)

La résolution 978, ainsi amendée, est acceptée.

A la suite des diverses auditions qui ont été menées par la commission et de la proposition d'amendement, nous vous recommandons l'acceptation de cette proposition de résolution. R 978-A 32/32

Proposition de résolution (978-A)

pour davantage d'investissements durables sans passer par l'impôt

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- les articles 157, 167 et 168 de la constitution de la République et canton de Genève (Cst-GE), du 14 octobre 2012;
- les articles 1, 2 et 4 de la loi sur l'énergie (LEn), du 18 septembre 1986 ;
- l'article 1 de la loi sur l'organisation des Services industriels de Genève (LSIG), du 5 octobre 1973;
- les engagements et les investissements des SIG en matière de durabilité et de transition énergétique;
- la nécessité de passer à un mode de production et de consommation énergétique plus durable et économique ;
- l'urgence d'éviter l'épuisement des ressources naturelles et de mieux respecter l'environnement,

invite le Conseil d'Etat

- à autoriser les SIG à augmenter, pendant 10 ans, leurs investissements dans les énergies renouvelables à hauteur d'une fourchette variant de 50 millions minimum à 100 millions maximum :
- à revaloriser la formation professionnelle des métiers concernés par la transition écologique pour les rendre compréhensibles et attractifs lors de l'orientation professionnelle des étudiants en fin de parcours scolaire obligatoire;
- à mettre en place un écosystème dynamique, favorisant le développement et l'utilisation des énergies renouvelables et à s'assurer que les travaux nécessaires à la concrétisation de ces investissements seront soumis à concurrence, accessibles aux entreprises genevoises, respectivement à appels d'offres publics selon l'AIMP.